

.....

Hiver 1837 : le récit de l'abbé Pierre Beaumont

Sylvain Gosselin,
archiviste de l'Archevêché de Rimouski

Contexte¹

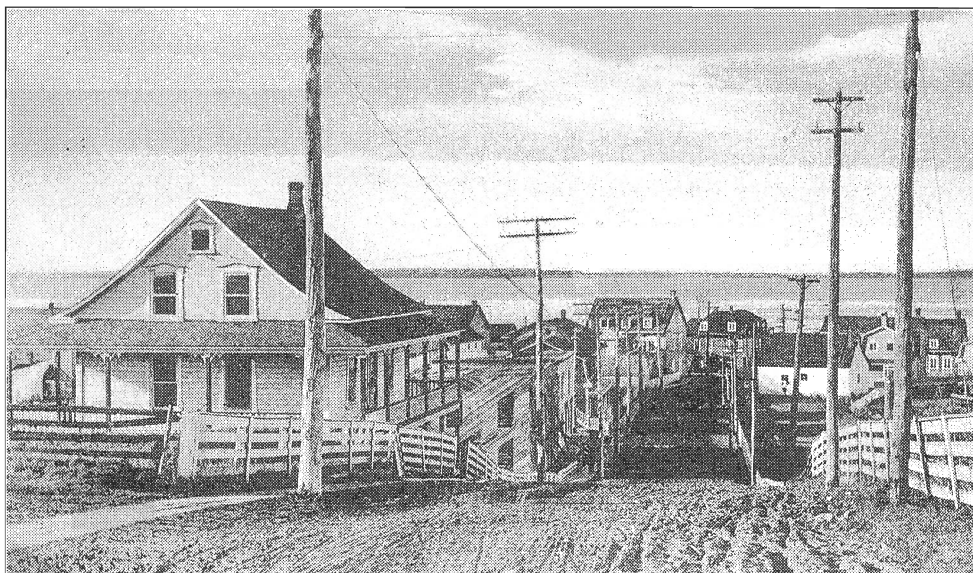


A partir de 1803, le secteur de l'agriculture au Bas-Canada connaît des difficultés qui ne cessent de s'aggraver, tant et si bien qu'on peut constater l'émergence d'une véritable crise agricole au lendemain de la guerre 1812-1814. Les «habitants» subissent alors une perte appréciable de leur niveau de vie en raison de la diminution des rendements de leurs cultures. Cette défaillance de la production s'explique surtout par l'archaïsme des techniques agricoles et l'épuisement des sols.

Appauvris, plusieurs «habitants» ont peine à satisfaire aux exigences accrues des seigneurs qui cherchent à préserver leurs revenus en augmentant les droits exigibles, afin de contrer la baisse des prix. L'accroissement naturel de la population aggrave singulièrement la situation financière des «habitants». Les bouches à nourrir augmentent alors que les rendements diminuent. Là où la chose est encore possible, les chefs de famille se résignent à diviser leur terre pour y installer leurs fils. Ce faisant, ils s'appauvrissent davantage sur des

terres réduites qui rapportent de moins en moins. Ou alors, faute d'espace, ils voient leurs fils tenter de s'établir dans les cantons ou rejoindre les rangs des sans-terre.

Au cours des années 1830, l'économie agraire du Bas-Saint-Laurent semble bien suivre les tendances constatées partout au Bas-Canada². Une série de récoltes désastreuses, causées par la rouille, la mouche à blé et les mauvaises conditions atmosphériques,



Rue Lepage, circa 1905 (UQAR : collection Pineau).

affecte l'ensemble de la région. En 1833, le gouvernement de Papineau avait consenti quelques octrois aux populations les plus touchées. Un tiers de la population de la région avait alors été secouru, afin de lui assurer sa subsistance durant l'hiver et lui permettre d'ensemencer le printemps suivant³. Mais par la suite, le gouvernement refusera d'accéder à de

telles demandes, voulant ainsi éviter de créer un esprit de dépendance chez les paysans⁴. Ceci n'empêchera pourtant pas la crise agraire de se poursuivre et même de s'accroître. Le 15 mai 1835, le curé de Rimouski déclare à son évêque :

La saison est extrêmement tardive, ce qui occasionne une grande disette de fourrage. On n'a pas encore commencé à semer. On ne peut même labourer que dans quelques endroits. Il est

certain qu'un grand nombre de personnes ne pourront ensemencher leurs terres faute de semences ou de fourrage; de sorte qu'à présent la perspective pour l'année prochaine est très alarmante. La misère pèse à bien dire autant sur le monde que sur les animaux. Il est mort un grand

*nombre de ces derniers et il pourrait encore en mourir beaucoup.*⁵

Les appréhensions du curé pour l'avenir se verront malheureusement confirmées par la piètre récolte de 1836, qui sera à l'origine d'une des plus graves crises de subsistance qu'ait eu à vivre la population rimouskoise. C'est à l'abbé Pierre Beaumont (1808-1879),

.....

vicaire à Rimouski, qu'on doit la connaissance de cet épisode difficile de notre histoire locale.

Le narrateur⁶

Pierre Beaumont est né à Québec, le 23 mai 1808, de Joseph-Bonaventure Beaumont et de Charlotte Marois. Il fait ses études à Québec où il est ordonné prêtre le 31 mars 1833. Il arrive à Rimouski en avril suivant pour exercer la fonction de vicaire paroissial. C'est le premier emploi de ce prêtre, qui sera plus tard curé de Saint-Jean-Chrysostôme (1837-1870) et des Écureuils (1870-1879), où il décédera subitement le 24 septembre 1879.

Le récit

Arrivé à Rimouski, l'abbé Beaumont amorce aussitôt une cor-

respondance avec son ami Charles-Félix Cazeau (1807-1881), secrétaire à l'Archevêché de Québec. C'est par ses lettres qu'il nous est possible de reconstituer le fil des événements qui nous intéressent. Voici d'abord ce qu'il écrit le 20 janvier 1837 :

*La misère est grande dans nos endroits. Les habitants ont perdu généralement un tiers de leur récolte par la gelée, un autre tiers se trouve perdu par la sécheresse. Jugez maintenant s'ils se trouvent dans l'opulence. Des habitants qui avaient coutume de vendre chaque année 30 quintaux de farine auront justement ce qu'il faut pour s'hiverner. Si on ne crie pas comme les gens des 3 Pistoles, c'est qu'on sait mieux porter son mal. Nos habitants se soulagent les uns les autres par des tournées dans la paroisse.*⁷

Le 12 mars, il ajoute :

*Je vous informe que notre Société des Dames Charitables produit un bien incalculable dans notre desserte. (...) J'espère qu'il ne mourra personne de faim parmi nos habitants, mais je ne sais trop comment la plus part d'entr'eux vont ensemercer leurs terres. S'il y avait du grain dans la paroisse, on ferait comme la nourriture, le riche partagerait avec le pauvre, mais les gens les mieux à leur aise n'ont pour bien dire que ce qu'il leur faut pour ensemercer leur terre. Chacun sent la nécessité d'en faire venir d'ailleurs, mais aucun n'est pressé à se porter caution, vu que les affaires de la province sont en si mauvais état.*⁸

Le 6 mai, alors que l'indigence semble atteindre son paroxysme,



Rimouski vers 1910 (UQAR : collection Pineau).

l'abbé Beaumont déclare :

avec tous nos efforts réunis nous avons pu soutenir nos malheureux frères sans recourir aux autres. Chacun a pris sur son nécessaire pour partager avec son semblable. Le curé a donné l'exemple il n'a gardé de provision que pour attendre l'ouverture de la navigation. Jamais je n'ai vu de paroisse dans une si grande pénurie d'aliments comme la nôtre. Nous sommes dans l'inquiétude de savoir comment nos habitants vont se procurer de la semence. Nous avons fait des démarches pour se procurer des cautions jusqu'au montant de L800, une requête était dressée, des résolutions de régies passées, un agent nommé lorsque nous apprenons par des lettres de Cacouna et des 3 Pistoles que les bourses aussi bien que les coeurs des gens de Québec nous sont fermés. J'étais d'opinion que nous devions persévérer et, que si nous devions point réussir auprès de son Excellence, faire des emprunts. Voilà la grande moitié, sans exagération de nos habitants incapables d'ensemencer leur terre, et Dieu seul sait, jusqu'à quel point ira la détresse actuelle, si nos habitants ne sement point. Les gens aisés ont reçu une saignée si copieuse dans leurs biens qu'ils ont partagés avec le pauvre qu'il est à craindre que l'année prochaine ils n'ayent pas le même moyen de les soulager. Parce que nous n'avons pas étalé sur les journaux la misère affreuse qui abreuvait les gens de Rimouski, il ne faut pas croire qu'elle n'égale ou même ne surpasse pas celle des autres paroisses. Nous savions que chacun avait bien assez de sa peine à dévorer sans se voir le coeur navré par la douleur des autres. Un habitant ici a mangé un petit cochon qui était mort de faiblesse



Rue Saint-Germain vers 1900 (UQAR : fonds de la SHBSL).

*sur un tas de fumier. Les uns ont mangé des chiens, les autres des chats. On aurait bien mangé les chevaux, s'il y eu dans ces animaux d'autres choses que les os et la peau.*⁹

Explication du récit

Si le récit de l'abbé Beaumont donne de précieux renseignements sur les problèmes de subsistance qu'ont vécus les Rimouskois, il reste que certains passages de son discours requièrent de plus amples explications. Ainsi, dans sa lettre du 21 janvier 1837, le vicaire de Rimouski parle des «cris» des gens de Trois-Pistoles qui, selon lui, savent difficilement supporter leur mal. Beaumont fait sans doute ici référence à une lettre publiée dans *Le Canadien* du 9 janvier 1837¹⁰ par laquelle un résidant du lieu réclamait des secours pour ses concitoyens, dont plusieurs, disait-il, étaient menacés de famine.

Dans la seconde lettre, datée du 12 mars 1837, il fait mention des bienfaits apportés par la «Société des Dames Charitables». Cette société,

fondée le 21 janvier 1833¹¹, semble avoir été particulièrement active durant l'hiver 1836-1837, alors qu'elle était chargée de près de 400 personnes¹². Ce chiffre est important si l'on considère que la population de Rimouski pouvait s'estimer à 2 184 habitants en 1834¹³ et qu'elle ne dépassait pas les 2 607 personnes en 1842¹⁴. On sait peu de choses des actions entreprises par cette société pour venir en aide à la population rimouskoise. On imagine assez facilement qu'elle organisa des visites de charité et des collectes d'aumônes à Rimouski et dans les environs. Mais, de façon plus certaine, on sait qu'elle s'adressa à l'extérieur pour obtenir des secours; comme en témoigne ce communiqué publié dans un journal de Québec le 2 mars 1837 : «*Les dames de Rimouski ont formé entre elles une société sous la direction de M. Destroismaisons, curé de la paroisse, pour secourir les pauvres de l'endroit en leur procurant des vêtements et de la nourriture*»¹⁵.

Dans ses démarches pour soulager la misère des pauvres, la société s'adressa également à Mgr Joseph Signay, qui, en réponse à la



Rue Saint-Germain Est, circa 1925 (UQAR : collection Pineau).

requête de sa présidente, lui accorda une somme de 6 piastres¹⁶.

Dans cette même lettre du 12 mars 1837, il est aussi question du peu d'empressement des gens à se porter caution pour faire venir des grains de semence. Ce problème est également évoqué dans la lettre du 6 mai, alors que l'abbé Beaumont annonce que les démarches entreprises pour obtenir des cautions s'avèrent infructueuses. Il faut savoir que le seul moyen alors envisageable pour obtenir une aide gouvernementale nécessaire à l'achat de vivres et de grains de semences eut été d'avoir des cautions en retour desquelles le Gouverneur en chef aurait consenti à avancer les sommes nécessaires. Un article publié initialement par *Le Canadien* et repris par *La Gazette de Québec* fait état des difficultés que ce processus pouvait avoir pour les requérants.

L'Exécutif est bien prêt à donner des secours, mais, et cela nous l'approuvons, il exige le cautionnement des fabriques, de quelques notables et des membres du comté. Ceux-ci hésitent, ils craignent que la législature ne fasse pas bon de ces avances, et qu'ils ne se trouvent à la fin obligés à payer.

*Il est vrai que les abus qui ont marqué quelques distributions antérieures de pareil secours ont dû inspirer à la législature pour l'avenir la plus grande défiance; mais, croit-on que les protecteurs, les pères du pays fermeront la main lorsqu'il leur sera clairement démontré qu'il s'agissait de la vie d'un grand nombre de familles? Mais en supposant même que la législature fût insensible à une pareille considération, n'y aurait-il pas pour les cautions du gouvernement, un moyen de réduire beaucoup leur responsabilité? Les principaux habitants de chaque localité ne pourraient-ils pas être induits à partager cette responsabilité, à cautionner les cautions soit solidairement soit pour une certaine somme chacun? Il est de l'intérêt de tous les habitants aisés de faire cette démarche, car à quoi ne peut pas pousser la faim? Et sont-ils bien en sûreté au milieu de familles affamées? La nécessité ne connaît pas de lois, qu'on y pense bien.*¹⁷

Ainsi, si l'on se reporte au commentaire de l'abbé Beaumont, il semble que la population de Rimouski

ait eu beaucoup de difficultés à satisfaire les exigences de la législature en trouvant les cautions nécessaires à la présentation de sa requête. Dans les archives de l'archidiocèse de Québec, il ne se trouve aucune trace d'autorisation accordée à la fabrique de Rimouski, qui lui aurait permis de se porter caution auprès du Gouverneur en chef¹⁸. On peut croire que l'état financier de la fabrique ne permettait pas un tel engagement. En effet, au cours des années 1833 et suivantes, les ressources de la paroisse avaient été «*entièrement épuisées par la suite des décorations intérieures*»¹⁹ apportées à l'église de Rimouski. Les tentatives pour trouver des cautions auprès des gens de Québec semblent aussi avoir avorté. Les

paroissiens de Trois-Pistoles²⁰ paraissent avoir joué de vitesse sur ceux de Rimouski en réagissant très vite à la misère qui les accablait. Grâce à une publicité bien orchestrée dans les journaux de Québec à partir du début de l'année 1837²¹, les délégués de cette paroisse avaient réussi à obtenir les cautions nécessaires auprès des notables de la capitale²².

Bilan

À la lumière du témoignage de l'abbé Beaumont, on peut facilement affirmer que les habitants de Rimouski ont vécu une véritable crise de subsistance à l'hiver de 1836-1837 et au printemps de 1837. N'ayant pu obtenir les cautions nécessaires pour recevoir l'aide du gouvernement, comme ce fut le cas à Trois-Pistoles, ils ont dû compter sur leurs seules ressources pour passer l'hiver et se procurer des grains pour les prochaines semailles.

L'ampleur de cette crise nous permet-elle d'affirmer qu'il y eut famine? Les faits exposés par l'abbé Beaumont nous en empêchent, puisqu'ils ne révèlent aucun décès résultant de privation. Cependant, le nombre de décès enregistrés au cours

de l'année 1837 nous indique qu'il y eut une hausse importante des mortalités. Ainsi, entre 1836 et 1837, les sépultures passent de 63 à 133²³, ce qui représente une augmentation de 111%. Pour l'ensemble du Bas-Saint-Laurent, la hausse des décès est estimée à 51% durant la même période²⁴. L'année suivante, leur nombre revient à la normale.

Les problèmes de subsistance seraient-ils à l'origine de cette crise de mortalité? Probablement, car dans un contexte de pénurie alimentaire, «à une époque où les règles élémentaires de l'hygiène sont peu pratiquées, la population affaiblie, surtout les enfants en bas âges, offrait plus de prises aux maladies contagieuses»²⁵.

Notes

- 1 L'essentiel des informations contenues dans cette première partie est tiré des ouvrages suivants : Jean-Charles Fortin et al., **Histoire du Bas-Saint-Laurent**, Québec, IQRC, 1993, 860 p.; Jean Hamelin, dir., **Histoire du Québec**, Saint-Hyacinthe, Edisem, 1977, 536 p.; Jean Hamelin, dir., **Le Canada français : son évolution historique**, Trois-Rivières, Le Boréal express, (1967), 64 p.; Fernand Ouellet, **Histoire économique et sociale du Québec, 1760-1850 : structures et conjonctures**, Ottawa, Fides, 1966, 639 p.
- 2 Jean-Charles Fortin et al., **op. cit.**, p. 274.
- 3 **Ibid.**, p.275.
- 4 Fernand Ouellet, **op. cit.**, p. 420.
- 5 Lettre de Thomas-Ferruce Destroismaisons à Mgr Joseph Signaÿ, le 15 mai 1835, archives de l'archidiocèse de Rimouski (désormais AAR).
- 6 J.-B.-A. Allaire, **Dictionnaire biographique du clergé canadien-français : Les anciens**, Montréal, Imprimerie de l'École catholique des sourds-muets, 1910, p.35.
- 7 Lettre de Pierre Beaumont à Charles-Félix Cazeau, 20 janvier 1837, AAR.
- 8 Lettre de Pierre Beaumont à Charles-

- Félix Cazeau, 12 mars 1837, AAR.
- 9 Lettre de Pierre Beaumont à Charles-Félix Cazeau, 6 mai 1837, AAR.
- 10 **Le Canadien**, (9 janvier 1837), cité dans F. Ouellet, **op. cit.**, pp. 419-420.
- 11 Alphonse Fortin, **Fêtes du centenaire de Rimouski. Album souvenir. Notes historiques, 1829-1929**, Rimouski, Imprimerie générale, 1929, p. 33.
- 12 Lettre d'Adelle Rivard à Charles-Félix Cazeau, 30 mars 1837, AAR.
- 13 Gabriel Auclair, «La première église de Rimouski : une analyse économique» dans **Mosaïque rimouskoise : une histoire de Rimouski** de Marie-Ange Caron et al., Rimouski, 1979, p. 73.
- 14 Marie-Ange Caron et al., **op. cit.**, p. 99.
- 15 **La Gazette de Québec**, 2 mars 1837.
- 16 Lettre de Pierre Beaumont à Charles-Félix Cazeau, 6 mai 1837, AAR.
- 17 Extrait du journal **Le Canadien** cité dans **La Gazette de Québec**, 24 janvier 1837.
- 18 Le 26 janvier 1837, Mgr Signaÿ avait autorisé la fabrique de Trois-Pistoles à se porter caution envers son Excellence le Gouverneur en chef pour le remboursement d'une somme n'excédant pas trois cent cinquante livres, moyennant certaines conditions, dans le but de secourir les habitants en détresse de la paroisse. Cette même permission avait été accordée à la paroisse de L'Île-Verte, pour la somme de L250, à la même date, à la paroisse de Baie-Saint-Paul, pour L400, le 3 février et à la paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup pour L150, le 3 février également. Cité dans «L'inventaire de la correspondance de Mgr Joseph Signaÿ, archevêque de Québec, 1837-1840» publié dans le **Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1838-1839** du Secrétariat de la province, Québec, Rédempti Paradis, 1939, pp. 185-186.
- 19 G. Auclair, **op. cit.**, p. 90.
- 20 Le curé de Trois-Pistoles ne fera pas usage de la permission reçue

- autorisant la fabrique de sa paroisse à se porter caution envers le Gouverneur en chef. Étant donné l'état des finances de sa fabrique, il jugea préférable de laisser ses paroissiens se rendre caution entre eux. Voir à ce sujet : Lettre de Pascal Pouliot à Mgr Joseph Signaÿ, 15 février 1837, AAR.
- 21 **La Gazette de Québec**, 5 et 24 janvier, 23 et 25 février 1837. Les articles du 23 et 25 février sont repris du journal **Le Canadien**.
- 22 Dans un communiqué publié par le Comité de régie des affaires pour venir au secours des indigents des paroisses de Saint-Étienne, Malbaie et Sainte-Agnès, il est mentionné que le dit comité ne pourrait avoir d'autre alternative que d'avoir «recours à quelques bons citoyens de Québec, à l'exemple du comté de Trois-Pistoles, dans l'espérance d'un succès aussi favorable que celui qu'il a obtenu» (**La Gazette de Québec**, 22 avril 1837).
- 23 Charles Guay, **Chronique de Rimouski**, Québec, P.G. Delisle, 1873-1874, p. 175.
- 24 J.-C. Fortin et al., **op. cit.**, p. 195.
- 25 **Ibid.**